LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE



Visé par des accusations de pédophilie par d'anciens pensionnaires d'un camp d'été, dans les années 1980 et 1990, le recteur de la basilique de Cléry a été entendu par les gendarmes. Le procureur de la République d'Orléans dira, dans l'après-midi de ce vendredi, quelles suites judiciaires il entend donner à cette affaire.

Le procureur de la République d'Orléans, Nicolas Bessone, tiendra une conférence de presse vendredi 13 avril à 18 heures, dans le cadre de l'enquête visant le prêtre de Cléry-Saint-André, <u>accusé de faits de viol et d'attouchements par au moins deux jeunes garçons aujourd'hui adultes</u>.

Au lendemain de l'audition du père de Scitivaux par les gendarmes de la compagnie d'Orléans, il devrait indiquer quelles suites judiciaires il entend donner à cette affaire.

Deux signalements faits auprès de l'Église

Les faits dénoncés se seraient déroulés dans un camp d'été en Bretagne, dans les années 1980 et 1990. En raison de leur ancienneté, ils sont **suceptibles d'être prescrits** – le viol est prescrit 20 ans après la majorité de la victime dans le cas où celle-ci est mineure – ce qui éteindrait de fait toute possibilité d'action judiciaire.

Mais la médiatisation de ces deux témoignages de garçons âgés de 10 à 12 ans à l'époque des agressions qu'ils auraient subi, a pu inciter <u>d'''autres victimes à sortir</u> <u>du silence''</u>, comme l'appelait de ses vœux Monseigneur Blaquart, évêque d'Orléans.

Âgé de 58 ans, le recteur de la basilique de Cléry-Saint-André est **suspendu de ses fonctions depuis le dimanche 25 mars**par l'évêque. Mgr Blaquart avait ensuite saisi le procureur de la République d'Orléans, sur la base du témoignage d'une des victimes présumées, recueilli par <u>la cellule d'écoute teléphonique mise en place par le diocèse</u>.

Alexandre Charrier